



Conseil économique et social

Distr. générale
12 octobre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2010

(1^{er}-4 juin 2010)

Rectificatif

1. Paragraphe 78

Remplacer le paragraphe par le texte suivant :

78. Le représentant de la Géorgie a indiqué que son gouvernement appréciait vivement les travaux que l'UNICEF accomplissait dans le pays, notamment les activités menées en Abkhazie. Le représentant a fait observer que le projet de descriptif reflétait bien les grands enjeux et les acquis de la coopération dans les domaines de la justice pour mineurs et de l'éducation, notamment préscolaire. Il fallait une approche fondée sur les résultats pour trouver un angle d'attaque adapté aux défis persistants. La Géorgie avait connu en 2008 un conflit qui avait eu de graves conséquences pour la population, avec notamment des déplacements à l'intérieur du pays. L'UNICEF pourrait peut-être donner des précisions sur ce qu'il comptait faire pour appuyer la réinsertion sociale des enfants déplacés. Il pourrait utilement s'engager dans une participation plus proactive, sous forme notamment d'appuis pratiques et financiers, afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et d'en assurer l'accès, notamment dans les nouvelles zones d'hébergement des déplacés. Le Ministère chargé des réfugiés est prêt à coopérer activement pour atteindre les objectifs communs dans ce domaine.

2. Paragraphe 80

Après le paragraphe 80, *insérer* un nouveau paragraphe libellé comme suit :

81. Le représentant de la Géorgie a fait savoir que sa délégation ne partageait pas l'opinion exprimée ci-dessus (par. 80). Les deux délégations ont procédé à un échange de vues sur ce point.

